

COMITÉ TECHNIQUE LOCAL DU 30 SEPTEMBRE 2021 9H30

Le Nouveau Rebond de Proximité

Les représentants **FO-DGFIP64** ont lu la déclaration liminaire suivante :

Monsieur le Président,

Sur la forme, nous regrettons une fois de plus les conditions dans lesquelles se déroulent ce CTL moitié présentiel, moitié en audioconférence ce qui nuit à la fluidité des débats et l'intelligibilité des interventions pour nos camarades en audio.

Les représentants **FO** estiment que l'administration doit être en capacité de louer une salle permettant d'accueillir l'ensemble des délégations administratives et syndicales.

En ce qui concerne l'ordre du jour, permettez-nous de vous faire remarquer qu'il est chargé. Nous souhaiterions à l'avenir qu'il soit scindé afin de prendre le temps nécessaire au dialogue social et à l'examen de toutes les questions.

Sur le fond, notre administration se délite au fil des réformes et comme le disait un célèbre chansonnier **« Avec mon nouveau ministère, c'est pas rigolo, entre nous, il est d'une santé précaire et je me fais un mauvais sang fou. Bien que j'aie l'air en bonne santé, je souffre de tous les côtés... Pour soigner toutes ces maladies, je prends des tas de médicaments. Mais je dois avoir des allergies et des ennuis de constitution. On ne peut pas être plein d'ardeur quand ça ne va plus à l'intérieur »**.

Le NRP est le nouveau soin palliatif de la Dgfiip. Pour des considérations purement budgétaires, cette dernière est devenue le principal pourvoyeur d'emplois des autres administrations.

Les suppressions d'emplois rythment les restructurations, créent des dysfonctionnements. Elles ne font que déplacer la pénurie des emplois dans un nouveau poste « restructuré » avec son lot de vacances et mettent à mal les conditions de travail de nos collègues. **« Restructurez, restructurez, il en restera toujours quelque chose ! »**.

Nos collègues souffrent également d'un manque de reconnaissance professionnelle. Au-delà des félicitations d'usage de fin d'année, ils aimeraient également recouvrer leur pouvoir d'achat (perte de 33 % depuis 2010) et, par conséquent, bénéficier de mesures salariales et promotionnelles à l'instar de ce qui s'est fait pour le Ségur de la santé (public), des enseignants voire de la police.

Force est de constater que le service public est en déliquescence. Le paiement en espèces ne fait pas un tabac, par contre les EFS et MFS font débat. Ces structures de deux agents se calquent sur le maillage territorial des trésoreries jugées « non viables » avec le même nombre de personnel. Cherchez l'erreur ! Ces établissements traitent de tout en général et rien sur le fond.

Quant aux « antennes » dites « pérennes », les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent.

Désormais, vous nous proposez une harmonisation départementale des horaires d'ouverture au public des postes et services mais, avec quels moyens humains ? Pour rendre quel service public ?

Les départs à la retraite nombreux ne sont pas compensés et l'implantation d'un service dit « démétropolisé » est l'arbre qui cache la déforestation des emplois.

Les conditions matérielles de bon nombre de sites sont loin d'être optimales et nous constatons que la Dgfiip ne se donne même plus les moyens de ses ambitions puisque, dans le cadre « d'une installation », nos collègues du CDC des pros ne bénéficieront pas de la climatisation, d'une isolation thermique et connaissons vraisemblablement des difficultés de stationnement.

Aucun agent n'aura été épargné par les réformes. La suppression injustifiée et injustifiable de la RPP (responsabilité personnelle et pécuniaire) du Comptable, sans concertation ni information des OS, aura mis un terme à bon nombre de vocations.

Enfin, la pandémie aura encore un peu plus fragilisé, si besoin était, les collectifs de travail.

Raison pour laquelle **FO-Dgfip64** demande l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois, l'abandon du NRP, combattra aux côtés de son syndicat national contre la suppression de la RPP et exige une reconnaissance salariale et professionnelle de l'ensemble des agents de la Dgfip.

En réponse à notre liminaire, le directeur nous précise que les agents de la Dgfip sont reconnus professionnellement eu égard à l'ensemble des formations dont ils disposent et de rajouter que nous exerçons un beau métier. Pour FO, cela doit également se traduire au bas de la feuille de paie.

⇒ **Approbation des PV des séances du 10/06/2021 et 22/06/2021 (pour avis et vote)**

Ces deux PV ont été approuvés à l'unanimité.

⇒ **Modification des horaires d'ouverture au public des services du département (avis et vote)**

Selon la direction, « la circulaire du 10 décembre 2020 portant sur la stratégie de la relation aux usagers précise les attendus des services en matière d'accueil à la DGFIP. Outre l'importance de l'accueil téléphonique, qui doit être assuré 30H par semaine pour chaque site de la DGFIP, la circulaire donne des marges de manoeuvre aux directions locales en matière d'accueil physique des usagers. A savoir, un volume minimal d'ouverture hebdomadaire de 20H par semaine pour les services situés dans les communes de plus de 10.000 habitants (Pau, Bayonne, Anglet, Orthez, Oloron, Saint-Jean-de-Luz, Biarritz) ; un volume minimal d'ouverture hebdomadaire de 16H par semaine pour les services situés dans les communes de moins de 10.000 habitants. La quote-part d'ouverture des guichets exclusivement sur rendez-vous peut représenter jusqu'à 50 % du temps d'ouverture hebdomadaire ».

La Direction souhaite harmoniser les horaires d'ouverture sur l'ensemble du département. « La philosophie générale du projet repose sur l'ouverture de l'accueil tous les jours, chaque matin de 9H à 12H pour tous les usagers avec ou sans rendez-vous et les après-midi de 13H30 à 16H00 sur rendez-vous exclusivement ou pour de l'accueil primaire pour les sites les plus importants du département ».

Voici la déclinaison proposée par la direction par secteur de gestion :

- **Accueil tous les matins de 9 à 12 H pour tous les usagers dans les 5 SIP.**

- **Pour les SIP de Bayonne, Biarritz et Pau, les lundis, mardis et jeudis après-midi de 13 H 30 à 16 H, accueil primaire et accueil secondaire sur rendez-vous exclusivement.** L'accueil primaire délivrera les renseignements simples (échéances, dépliants, formulaire difficultés de paiement, services compétents, prise de RDV, obligations déclaratives, paiement à la caisse, création du compte personnel (si service civique présent et poste informatique dédié), etc...).

- **Pour les SIP d'Oloron et d'Orthez, réception sur rendez-vous exclusivement les lundis, mardis et jeudis après-midi de 13H30 à 16H00.**

L'amplitude horaire de réception des usagers au sein des SIP sera donc de 22H30 par semaine, dont 15H d'accueil généraliste et secondaire sans rendez-vous. La direction ajoute qu'il y aura 30 heures de téléphone par semaine.

- **Pour les trésoreries spécialisées SPL et les SGC :**

La Direction juge que « l'accueil au sein des trésoreries spécialisées SPL et des SGC moindre à celui observé dans les SIP » et propose en conséquence pour ces services **un accueil de tous les usagers les matinées de 9H à 12H, et un accueil exclusivement sur rendez-vous les après-midi de 13 H 30 à 16 H.** Néanmoins, les matinées où les postes comptables étaient d'ores et déjà fermés aux usagers, le resteront.

La mise en place de ces nouveaux horaires est prévue à compter du 1er janvier 2022.

*Les Trésoreries CH et Amendes conservent leurs horaires en raison de leur situation particulière.

La Direction nous précise que **des accueils de proximité** « sont ou vont être mis en place à compter de septembre et d'octobre 2021 à Arzacq le lundi et vendredi matin, à Lembeye chaque jeudi matin et à Pontacq chaque mercredi après-midi. « La DDFIP s'est engagée à délivrer dans ces accueils de proximité un service comparable à celui offert en cible dans chacun des Centres des Finances Publiques ». Si l'agent d'accueil ne peut traiter la question (situation trop complexe...), il propose un rendez-vous ou un rappel téléphonique à l'utilisateur.

Compte tenu de la proximité des buralistes, les paiements en espèces ou par carte bancaire ne seront pas acceptés dans les points de proximité. Les usagers seront orientés vers le paiement en ligne ou le point de paiement le plus proche. Les permanences peuvent être assurées par des agents volontaires des services (SIP, trésoreries, ...) ou par des agents de l'équipe de renfort.

Concernant les EFS, la direction en indique le nombre (13) dans les PA avec pour objectif une trentaine fin 2022. Elle rappelle le fonctionnement de ces établissements. Les EFS sont des lieux d'accueil du public organisés par les collectivités locales ou la Poste qui assurent le renseignement et l'aide à l'utilisation des outils en ligne au profit de 9 opérateurs nationaux dont la DDFIP. « *La participation de la DDFIP au fonctionnement des EFS consiste à délivrer une formation régulière aux agents animateurs sur les principaux motifs de visite et sur les outils en ligne mis à disposition des usagers ; donner les coordonnées d'agents référents pour aider l'animateur en cas de difficulté ; des référents sont désignés dans les SIP du secteur géographique de l'EFS et à la division SPL pour faciliter l'accessibilité à nos référents, des numéros de portables professionnels sont communiqués aux EFS ; permettre aux animateurs des EFS de proposer des rendez-vous ou des rappels par des agents des services de gestion concernés lorsqu'un contact avec un service est nécessaire pour traiter la demande* ».

Commentaires et interventions FO : vote contre. Nous avons regretté cette décision unilatérale intervenant de manière abrupte, sans concertation alors que le réseau est restructuré.

De plus, les représentants FO estiment que l'harmonisation est trop tardive. Elle aurait dû s'effectuer lors de la fusion en 2008 lorsque les moyens en personnel étaient plus importants. Les collègues, soucieux du service public, ont été mis en grande difficulté face à une politique dogmatique de suppressions d'emplois. De plus, la direction n'a pas tenu compte de l'ensemble des remarques des Chefs de poste et service, des agents, les mieux à même de définir les horaires et d'évaluer les besoins des usagers.

Comme le disait un certain humoriste : « l'élite de ce pays permet de faire et défaire les modes, suivant la maxime : je pense donc tu suis ».

La Dgfp ne se donne pas les moyens de ses ambitions. Les agents sont toujours soumis à production de statistiques, composent avec des dysfonctionnements, font face aux trop nombreuses sources de contacts dématérialisés et doivent pallier à la disparition des CPS (Sip). Suite à nos visites de postes, nous avons fait remonter un certain nombre de demandes émanant des collègues (sacoches de correspondance avec le CDC des particuliers, interphone ou visiophone pour les accueils sur rdv pour Oloron et Orthez) car, pour ces sites, il n'y aura pas d'accueil primaire l'après-midi. Sur les sacoches, la direction nous précise que le CDC ne reçoit que des envois dématérialisés. Concernant les Sip assurant l'accueil primaire et sur rdv, les collègues risquent de se heurter à l'incompréhension de contribuables, qui, après un certain temps d'attente, se verront fixer un rdv un autre jour.

⇒ Nouveau Réseau de Proximité / Opérations 2022 (pour avis et vote)

« La direction a souhaité mettre en conformité le périmètre des EPCI avec le ressort des trésoreries lors de la création des SGC. Ainsi, la commune de Cardesse aujourd'hui gérée par la trésorerie d'Oloron (membre de la communauté de communes de Lacq-Orthez) sera gérée au 1er janvier 2022 par le SGC de Mourenx-Orthez.

La commune de Gestas gérée actuellement par la trésorerie de Saint-Palais (membre de la communauté de communes de Béarn des Gaves) dépendra au 1er janvier 2022 par le SGC de Mourenx-Orthez. La commune de Lichos gérée par la trésorerie de Béarn des Gaves (membre de la communauté d'agglomération Pays Basque) rejoindra le poste comptable le plus proche de la commune, c'est-à-dire la trésorerie de Mauléon. La commune de Préchac-Josbaig aujourd'hui gérée par la trésorerie de Béarn des Gaves (membre de la communauté de communes de Haut-Béarn) le sera au 1er janvier 2022 par le SGC d'Oloron. Après l'ajustement de périmètre, toutes les communes membres des CC de Béarn des Gaves et de Lacq-Orthez seront gérées par le SGC de Mourenx-Orthez.

Toutes les communes de la CC de la Vallée d'Ossau et du Haut-Béarn (à l'exception des 13 communes gérées par la trésorerie de Bedous) seront gérées par le SGC d'Oloron ».

Les transferts d'emplois seront le cas échéant arrêtés dans le cadre du CTL « emplois » qui se tiendra fin 2020 ou en début d'année 2021.

Il y aura 4 postes de CDL (conseillers aux décideurs locaux) créés (1 A à Sauveterre de Béarn, 1 A+ à Mourenx, 1 A+ à Oloron et 1 A à Arudy) physiquement présents, dans un premier temps, dans les trésoreries actuelles excepté Arudy (locaux de la Communauté des Communes).

Au 1^{er} janvier 2022, seront créés les SGC d'Orthez (implantation à Orthez et Mourenx) et Oloron.

Création du SGC de Orthez

| Postes | A+ | A | B | C | Total |
|-------------------------------|----------|----------|----------|----------|-----------|
| Trésorerie de Bassin de Lacq | 1 | 1 | 3 | 1 | 6 |
| Trésorerie de Monein | 1 | | | 1 | 2 |
| Trésorerie Orthez | 1 | 1 | 2 | 1 | 5 |
| Trésorerie Béarn des Gaves | 1 | | 2 | 2 | 5 |
| TOTAUX | 4 | 2 | 7 | 5 | 18 |
| Postes à implanter SGC | 1 | 2 | 7 | 5 | 15 |

Sur les emplois de A+ deux permettent de créer 2 CDL et un poste en direction.

La direction précise que ce tableau actualisé peut être revu en fonction des suppressions d'emplois prévues dans le PLF 2022.

Créations du SGC de Oloron Sainte Marie

| Postes | A+ | A | B | C | Total |
|-------------------------------|----------|----------|----------|----------|-----------|
| Trésorerie Oloron | 1 | 1 | 5 | 2 | 9 |
| Trésorerie Laruns | | 1 | 1 | 1 | 3 |
| Trésorerie Arudy | | 1 | 2 | | 3 |
| TOTAUX | 1 | 3 | 8 | 3 | 15 |
| Postes à implanter SGC | 1 | 1 | 8 | 3 | 13 |

Les deux emplois de A de supprimés au SGC permettront, dicit la direction, de créer 2 CDL.

Commentaires FO

Vote FO contre. Le NRP n'est pas un projet abouti (le Directeur le reconnaîtra lors de ce CTL), mais un simple outil au service des suppressions d'emplois. La création d'un SGC est un très bon exemple du regroupement de la pénurie des emplois. En théorie, le SGC devrait cumuler en nombre les agents présents recensés dans le tagerfip des trésoreries tous les grades confondus. Or, la direction « préempte » au passage sur les effectifs deux voire 3 cadres A+ et/ou A afin de créer des CDL. Ces cadres n'étaient pas que des « managers ». Ils connaissaient le travail effectué dans les « petites et moyennes trésoreries » et y participaient activement. Comme le signalait très justement une collègue lors d'une visite de poste « lorsque l'on pilote, mieux vaut savoir conduire ». De plus, par le truchement des retraites (bien méritées) et des absences (maladie, vacances d'emploi, etc.) en lieu et place d'un SGC avec 15 agents, ce dernier se retrouve « en effectif réel » à 10, voire moins, lors de la création de ce dernier.

Cherchez l'erreur !!!!

Ces SGC seront par la suite jugés « trop petits » par cette même direction, justifiant ainsi une nouvelle restructuration.

Cependant, nous n'étions pas au bout de nos surprises. En effet, pour des raisons que nous qualifierons de « diplomatie politique », le SGC d'Orthez se dénommera SGC Orthez Mourenx et la direction ne souhaite pas fixer, pour le moment, le lieu d'implantation géographique de ce SGC.... Orthez ou Mourenx ? Un Nouveau Rebond de Proximité qui à terme pourrait se traduire par un SGC Pau Lacq Orthez.

En réponse à notre questionnement, les agents de Sauveterre (Béarn des Gaves) disposeraient d'un choix d'affectation sur un de ces deux sites.

Autre précision apportée par la direction, lorsque le CDL est « implanté » par exemple dans une trésorerie touchée par la restructuration le(s) agent(s) de cette trésorerie pourrait (ont) travailler jusqu'à 3 jours à distance et revenir 2 jours en présentiel dans le SGC.

Comble du bonheur, tous les sites des « trésoreries » vidées de leur compétence de plein exercice seront conservés et bien entendu les loyers maintenus. Un petit « geste commercial » à l'endroit des élus pour faire passer le NRP.

Pour les autres trésoreries, des permanences se feront jour sur la base du volontariat (ancien agent de la Trésorerie disparue) et/ou autre agent du SGC. Quand l'agent prendra ses vacances, si aucun agent du SGC n'est volontaire, il sera vraisemblablement fait appel à l'EDR .

Le NRP que l'on nous présentait comme une source de simplification ne tarit pas de difficultés organisationnelles en tout genre. Rappelons que dans d'autres départements les antennes ont été supprimées face aux dysfonctionnements rencontrés (problème de comptabilité, etc.).

Notons au passage que le NRP devait mettre fin aux petites trésoreries jugées « non viables », car, ne rassemblant que 2 à 3 agents.

Le regroupement dans un service restructuré devait permettre une meilleure gestion du personnel et de surcroît améliorer les conditions de travail des agents (sic).

Malgré nos interventions répétées (en instances, lors de nos échanges avec la direction) cette dernière ne semble plus en mesure de répondre à la souffrance de nos collègues au travail.

En cause, les suppressions d'emplois qui rendent les services exsangues et multiplient les vacances.

Cependant, l'usager est sauvé, il pourra trouver refuge auprès d'une MFS ou d'un EFS. Ces derniers s'implantent sur les cendres des anciennes trésoreries. Les animateurs sont formés aux métiers de la DgfiP en 4,5 jours de formation, excusez du peu. Rappelons que les EFS peuvent être gérés par la Poste, les collectivités locales voire des associations. Certains s'interrogent quant à la présence de la poste, rien de plus normal, car ces EFS sont avant tout des boîtes aux lettres !

La direction nous précise par ailleurs qu'un « message d'intérêt » a été envoyé à l'ensemble du personnel. Certains collègues y ont répondu favorablement et espéraient avoir une réponse de la direction. Ils n'en auront aucune, car « in fine », ce n'était pas un acte de candidature !

En réalité, l'État contribue au financement d'un animateur et prend en charge les modalités de fonctionnement de l'EFS. Il n'est donc plus question d'accroître sa participation financière en y détachant un agent de la Ddfip.

Par ailleurs, le directeur assure qu'il y aura des permanences fixes dans chaque trésorerie qui disparaîtra quand bien même il y aurait un EFS.

Enfin, une contractuelle cadre A a été recrutée pour officier en tant qu'adjointe à la Trésorerie de Oloron.

⇒ Fusion des BDV de Bayonne et Biarritz (pour avis et vote)

Selon les fiches transmises lors de ce CTL, « le directeur a proposé un plan d'action pour la mission de contrôle fiscal. Ce plan prévoyait notamment la fusion des brigades de vérification de Bayonne et Biarritz d'une part et le redéploiement de 3 emplois de vérificateurs vers d'autres services de la sphère du contrôle d'autre part. Cette opération a été autorisée par le SJCF en juin 2021 avec une échéance au 1er janvier 2022 Il est donc proposé de réduire l'impact de la DDFiP sur son tissu en fusionnant les brigades de Bayonne (9 emplois) et de Biarritz (3 emplois). Cette opération s'inscrit dans le prolongement de la fusion des PCE de la zone basque. Les emplois vacants à la BDV de Bayonne ayant été gelés lors du mouvement du 1er septembre 2021, l'effectif réel après fusion et le redéploiement correspondra aux emplois implantés, soit 9 vérificateurs. La réduction corrélative du nombre d'emplois de vérificateurs permettra de redéployer 3 emplois dans la sphère du contrôle fiscal, vers les PCRFP et/ou les PCE du département. A ce stade, le choix des structures bénéficiaires des emplois redéployés n'est pas arrêté, une étude complémentaire étant encore nécessaire. Le choix retenu sera présenté à l'occasion du CTL « emplois » 2022 ».

Commentaires FO : vote contre FO car, ce sont 3 emplois de vérificateurs qui disparaissent. Ces fusions ne sont que la conséquence des suppressions d'emplois à la DgfiP et ne participeront pas à l'avenir à l'amélioration des conditions de travail de nos collègues. La Ddfip64 soucieuse de faire passer « ses réformes », propose à nos collègues des solutions « acceptables » à court terme, mais sur du long terme, nous ne faisons guère d'illusion, comme l'avait précisé en son temps le directeur de Cabinet de M Dussopt, la mobilité des agents sera forcée. Les suppressions d'emplois impactent tous les services entraînant inéluctablement des fusions, redéploiements, et mutualisations.

⇒ Fusion des 2 secteurs d'assiette du SIP de Biarritz (pour avis et vote)

La direction nous indique que la sectorisation géographique des missions d'assiette n'apporte pas de « plus-value » que, dans le même temps les missions recouvrement sont exercées par un service unique, qu'il convient en conséquence de réorganiser ces secteurs de la manière suivante :

« au SIP de Biarritz, la mission d'assiette sera assurée par un seul secteur d'assiette qui regroupera les 2 secteurs de Biarritz et de Littoral. Il sera piloté par 2 contrôleurs qui encadreront le travail de 4 agents.

Il existe au sein du SIP de Biarritz des vacances d'emploi qui, si elles étaient comblées, viendraient compléter l'équipe de ce nouveau secteur d'assiette.

Les missions du secteur unique d'assiette seront principalement la gestion des dossiers IR/TH/THS/TLV, le courrier, la saisie des déclarations IR, la relance des défailants, le traitement du contentieux simple IR, TH et gracieux, le téléphone en partage avec le secteur contentieux, contrôle et transverse ainsi que le renfort de la cellule relation publique (accueil primaire) et en cas de besoin l'accueil en box. Il sera installé dans l'espace de l'ex-SAID « Biarritz ».

Un secteur contentieux, contrôle et transverse, sera également créé. Il sera composé de 4 contrôleurs et sera installé dans l'espace de l'ex-SAID « Littoral ». Les missions de ce secteur seront principalement le traitement des contentieux complexes IR, des contentieux PAS, TLV, THS, le CSP de régularisation (relance amiable, montant sur montant, RCM), le téléphone (cf. ci-avant) ainsi que le renfort de la cellule relation publique en box et en cas de besoin en accueil primaire.

Les difficultés de paiement resteront examinées par un agent du recouvrement, qui utilise la grille d'aide à la décision gracieuse. Si besoin, il se rapproche de l'assiette pour le gracieux ».

Commentaires FO : vote contre FO. Nous ne le répéterons jamais assez, les suppressions d'emplois conduisent les Chefs de poste et service à des choix contraints. De plus, il est quelque peu incongru de présenter un projet et solliciter l'avis des OS alors que celui-ci est déjà mis en place.

⇒ **Fusion des 3 secteurs d'assiette du SIP de Pau (pour avis et vote)**

Les raisons alléguées par l'administration sont sensiblement les mêmes que pour le Sip de Biarritz.

En conséquence, un Pôle IR-TH-CSP régularisation regroupant les 3 anciens secteurs d'assiette sera créé autour 2 contrôleurs (chefs d'équipe) avec 8 agents chacun. Le troisième contrôleur rejoindra le pôle d'appui (pôle qui intervient en renfort du pôle Foncier et du pôle IR-TH-CSP).

Les tâches incombant à ce pôle sont globalement les mêmes que celles assurées par les 3 secteurs d'assiette actuels (Assiette IR-TH; relance des défailants, relance amiable, CSP de régularisation, contentieux IR-TH). Le périmètre de compétence géographique global du pôle correspondra à la somme des trois secteurs d'assiette actuels. Le principe du traitement au fil de l'eau sera mis en oeuvre pour les travaux d'assiette IR-TH, le contrôle de l'IR, la relance des défailants et le contentieux IR-TH.

Commentaires FO : vote et remarques identiques à ceux de Biarritz.

⇒ **Information sur le transfert des missions foncières des SIP de Oloron et Orthez vers le SIP de Pau et du SIP de Biarritz vers le SIP de Bayonne (pour information)**

L'administration justifie ces transferts comme suit : « *Les services foncières sont au centre de réformes fondamentales concernant tant les missions qui y sont exercées que les outils utilisés ou les méthodologies appliquées. Ces évolutions vont dès lors nécessiter un pilotage rapproché de ces services et plaident en faveur d'une organisation des services qui préserve au maximum la technicité requise pour assurer la mission foncière. L'instruction n° 2020/11/6557 du 19 janvier 2021 relative au plan d'action sur les travaux cadastraux pour la période 2021-2022, préconise une organisation cible des services foncières et cadastraux **regroupés dans un service départemental des impôts foncières (SDIF) à horizon 2023 au plus tard.** Elle permet toutefois de tenir compte du contexte local particulier et de la géographie départementale ».*

L'organisation se fera au vu du contexte territorial avec deux pôles Pau et Bayonne.

Commentaires FO : La Ddfip revient au temps des CDIF. Par contre, les « sachants » entre temps sont partis. Quid de la mobilité des agents ? La direction nous assure que le groupe de travail a été quasi-unanime. Il a préféré l'instauration d'un SDIF implanté à Pau plutôt que 2 pôles, solution proposée par la direction locale. Ce groupe de travail a estimé qu'il était inutile de créer deux pôles en 2022 si à terme (2023) le projet aboutit à l'instauration obligatoire d'un SDIF. Les agents suivraient également la mission avec des possibilités de télétravail. Si le SDIF est créé, une antenne pérenne serait instituée à Bayonne. Néanmoins, la direction interroge la DG afin de savoir si juridiquement deux pôles peuvent être créés. Affaire à suivre ...

⇒ **Travaux au Centre des Finances Publiques de Laruns (pour information)**

La communauté de communes de la Vallée d'Ossau souhaite transformer l'immeuble occupé par le centre des Finances publiques de Laruns en un Espace France Service. Les travaux prévus pour le 4 octobre ne concernent pas l'ensemble du bâtiment. Nos collègues seront relogés dès le 30 septembre dans l'immeuble de la poste 2 rue du Bialé.

Commentaires FO : Les représentants FO ne peuvent que regretter le choix opéré par la CC de la Vallée d'Ossau. Les élus ne peuvent pas à la fois déplorer la disparition des services publics de proximité (trésoreries) et contribuer dans le même temps au développement « d'orzats » que sont les MFS, EFS. Le service public rendu n'est pas le même. Nous le répéterons à chaque fois, sans le soutien des élu(e)s, le NRP a de beaux jours devant lui.

⇒ **Installation des services relocalisés au 1er septembre – règlement intérieur du centre de contact des professionnels (pour information)**

* **Le CDC des Professionnels.**

Dixit la direction : « 35 agents (2 cadres A+, 6 cadres A, 25 cadres B et 2 cadres C) ont intégré le centre de contact des professionnels le 1er septembre 2021. Ils ont commencé immédiatement le parcours socle de formation qui se déroulera jusqu'au 4 octobre prochain. Les premières interventions sur les e-contact des SIE exportateurs sont prévues le 6 octobre prochain, et les premiers départs d'appels téléphoniques commenceront le 11 octobre prochain ».

33 agents soumis aux horaires variables ont participé au vote. Les HV sont les suivants :

- plage variable du matin : 7h30-9h30 - plage fixe du matin : 9h30-11h30

- plage variable méridienne : 11h30-14h

- plage fixe de l'après-midi : 14h-16h - plage variable du soir : 16h-19h.

La DG a souhaité mettre en place un accompagnement du collectif de travail par la cellule de médiation sociale.

* **Le PNSR (22 agents à terme).**

La direction nous indique que : « les 6 agents du PNSR (1 cadre A+ et 5 cadres A) se sont installés le 1er septembre au deuxième étage de la direction. Un rédacteur détaché de la DGDDI rejoindra le PNSR à compter du 1er octobre, portant l'effectif du service à 7 agents. Les locaux actuels permettent l'accueil de ce nouvel agent. D'autres candidatures pour le PNSR d'agents « experts en fiscalité énergétique » en provenance de la DGDDI ont été reçues et sont en cours d'examen. La possibilité de rejoindre le pôle en distanciel a été offerte à ces candidats qui ont très majoritairement exprimé ce choix .

Les agents du PNSR ont commencé un cycle de formation adapté à leurs nouvelles missions. Ils partagent notamment le parcours de formation des agents affectés au centre de contact des professionnels. »

Une décision sur l'implantation du PNSR est attendue d'ici la fin de l'année.

Commentaires FO : les représentants FO établissent bien une distinction entre le « service démetropolisé » en tant que tel et les collègues qui y sont affectés. Aussi, nous souhaitons la bienvenue et une excellente installation à ces derniers, tout en regrettant que les engagements d'implantation du CDC des pros proposés par la ville de Pau, n'aient pas été tenus et retenus par la Direction locale pour des considérations budgétaires. La solution proposée aurait peut-être permis de les installer dans de meilleures conditions (isolation thermique, accueil des personnes en situation de handicap, parkings ...), tout en évitant la densification (cf notre liminaire).

⇒ **Questions diverses.**

Voici les questions diverses de vos représentants FO et les réponses de la direction.

- Quel est le pourcentage de télétravailleurs classiques et le nombre de télétravailleurs en situation de vulnérabilité ?

« Il y a 15 % de télétravailleurs en global et moins d'une vingtaine de collègues en situation de vulnérabilités. 60 % des télétravailleurs sont équipés. Nous disposons du matériel suffisant pour équiper l'ensemble des demandeurs. Il faut laisser le temps à la CID de les équiper ».

- Sur Ulysse 4 stagiaires C arrivent dans le 64 au 06-09-2021. Où sont-ils affectés ?

« ils avaient jusqu'au mardi 28 septembre afin d'effectuer leur vœu dans aloa. Leur affectation se fera au 11-10-2021 ».

- Pouvez-vous nous communiquer par catégorie (A,B et C) le nombre de vacances d'emplois pour le département pour 2021 sachant que vous devez connaître le nombre de dossiers de départs à la retraite pour cette année ?

« Les effectifs seront mis à jour prochainement ».

- Puisqu'il n'y a plus de CAP pouvez-vous nous indiquer le nombre de promotions pour le département de B en A et de C en B pour les listes d'aptitude ? Y-aura-t-il des bilatérales ?

« l'enveloppe des promos n'est pas connue, oui il y aura des bilatérales ».

- Questions sur les postes : lors du dernier CTL, vous aviez évoqué des pistes pour renforcer la Trésorerie de Bedous. Pouvez-vous nous faire un point.

« La partie Impôt part de la Trésorerie. Nous avons demandé l'autorisation de pouvoir recourir à un contractuel ».

- Quel est le sort réservé à la Trésorerie Amende ?

« Le transfert des amendes au Sip de Bayonne n'est plus d'actualité. Dans le même bâtiment, à côté de l'antenne SGC d'Anglet, sera créé un petit poste amende avec à sa tête un comptable ».

Questions relatives à la disparition de la caisse en fin d'année.

- Des usagers bénéficient d'aides diverses du département et souhaitent se les faire payer en numéraire. Avec la disparition des caisses, quel sera leur sort ?

Le directeur précise que la caisse ne s'arrêtera pas au 31-12-2021. « On coupera le robinet lorsque les solutions alternatives fonctionneront. Le Conseil départemental envisage de passer un marché (instauration d'un chèque personnalisé) ».

- Les usagers qui achètent des timbres fiscaux chez le buraliste sont dans l'obligation de se les faire rembourser auprès de nos services, ces mêmes buralistes refusant de le faire. Est-ce normal ?

La direction n'y voit pas de problématique particulière.

- Quid des dépôts en numéraire des amendes déposées par les gendarmes, quelles seront les modalités de versement ?

« Ces fonds doivent être déposés auprès de la banque postale ». En fait, il semblerait que des consignes différentes aient été communiquées auprès des services. La direction va se renseigner.

- Nous avons des remontées comme quoi certains QR code ne fonctionnent pas chez les buralistes que ce soit des produits locaux ou des impôts. Avez-vous des infos, des explications à ce sujet ?

La direction précise qu'elle ne dispose d'aucune remontée en ce sens. Les postes et services rencontrant ce type de problème sont invités à saisir la direction.

- Des SAPF vont être créés à Tarbes au 01-09-2022 et Mont-de-Marsan au 01-09-2023. Avez-vous des informations sur une éventuelle contribution du 64 en terme d'emplois pour la constitution de ces services ?

Le directeur précise que ce sont les grandes villes qui contribuent en terme d'emplois à la constitution de ces services et non le 64. Par contre, lorsque les notaires auront accès aux fichiers, cela aura un impact certain sur les emplois.

Au passage, il tient à préciser que l'exercice emploi pour 2022 ne se fera pas à hauteur de 1 % pour le 64. Si l'on s'en tient aux chiffres de l'an dernier, les suppressions d'emplois devraient tourner autour de 3 en 2022.

Autre question:

Quelle est la nature de la convention passée entre la Dgfip et l'Urssaf ?

Le directeur précise qu'il s'agit simplement d'un échange de noms de responsables en matière de contentieux des entreprises. Il en profite pour nous préciser que le DG entend et souhaite récupérer l'ensemble du recouvrement forcé de diverses administrations.

Fin de ce CTL à 16H 30.



Vos représentants FO-DGFIP 64

Emmanuelle Aubin titulaire (PCE Bayonne)

Jean-Pierre Alpha titulaire (SPF Bayonne)

Jean Bernet titulaire (Trésorerie Oloron)

Frédéric Goyer expert (Trésorerie Oloron)

